

Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2020

Présents :

Azur Provence représenté par Monsieur Trolio

Le conseil syndical représenté par Mesdames Bille, Baroche, Fourgeaud, Rullon et par Messieurs Aubin, Beroud, Beauvois Coyret, Gasse, Fourneron, Le Roch et Taravella.

Et la participation de Messieurs Moll et Delaforterie

- *Présentation du conseil syndical*
- *Point à date de Messieurs Moll & Delaforterie, rappel sur l'attente de l'avenant de leur contrat travail suite à la réunion avec la DRH courant septembre. Monsieur Trolio reprends le dossier et se charge d'obtenir cette demande rapidement. Cet avenant sera présenté aux membres du conseil syndical avant diffusion aux intéressés. Délai fin d'année 2020*
- *Domage ouvrage tennis :*

Suite au dernier mail de Monsieur Trolio concernant les contours de cet accord à savoir 15 K€ avec engagement sur 36 mois... redéfinition de l'accord à savoir engagement sur 24 mois moyennant 15K€ et prise en charge de la totalité des frais de justice (7 K€ environ à ce jour) ; frais qu'Azur Provence récupérera, si nous gagnons, au titre de l'article 700. Cet accord est en rédaction auprès de Maître Pilliard (aux frais d'Azur Provence) pour une présentation en janvier 2021.
- *Point sur les jardinières*

Demande au syndic de bien vouloir effectuer un rappel concernant l'interdiction d'arrosage automatique votée lors de l'assemblée du mois d'août 2019,

Demande au syndic de bien vouloir faire un rappel aux copropriétaires qui n'ont pas vidé leurs jardinières au moment du ravalement que leur responsabilité sera engagée si des dégâts provenant de ces jardinières étaient constatés(tel que cela était stipulé dans le PV qui concernait le ravalement). Nous accusons réception les relevés bancaires des 4 entités pour l'année 2020, leurs analyses sont en cours, nous avons aussi effectué une demande de relevé de l'année 2019 sous forme dématérialisé.

Statuts de L'Union :

Il semblerait que la prochaine délibération de la Cour de Cassation (avant Noël) nous incite à revoir les statuts de l'Union.

Monsieur Wallon (instigateur du procès en cours) nous a proposé une version complétée de l'ancien statut ; nous étudierons cette version afin d'en vérifier les contours et implications.

Sans cette refonte de ce statut, il est impossible d'envisager quelques travaux que ce soit.